

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIFFUSÉ, PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON, EN AFRIQUE DU SUD OU EN AUSTRALIE, OU TOUTES AUTRES JURIDICTIONS OÙ CELA CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS EN VIGUEUR.

Un investissement en actions implique des risques et des incertitudes importants. Les investisseurs potentiels devraient lire le prospectus dans son intégralité et notamment voir « Facteurs de risque » commençant à la page 16 du prospectus pour une analyse de certains facteurs qui devraient être pris en compte dans le cadre d'un investissement dans les actions. Tous ces facteurs doivent être pris en compte avant d'investir dans les actions. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions et être en mesure de supporter une perte partielle ou totale de leur investissement.

La version anglaise du prospectus du 11 octobre 2017, approuvée par la FSMA, peut être consultée ou obtenue sur le site internet de VGP ([www.vgpparks.eu](http://www.vgpparks.eu)) à partir du 12 octobre 2017.

**Communiqué de presse – 12 octobre 2017, 07h00 CET**  
**Information réglementée – Information privilégiée**

## **Bart Van Malderen et Jan Van Geet lancent la vente d'une partie de leur participation dans VGP**

L'Offre publique secondaire comprend jusqu'à 4.524.569 d'actions existantes (à l'exclusion de tout exercice de l'option d'augmentation et de l'option de sur-allocation)

Fourchette de prix comprise en 55,00 euros et 63,00 euros par actions offertes

La période de souscription s'écoule du 12 octobre 2017 au 25 octobre 2017 (13h00 CET)<sup>1</sup>

Le prospectus sera disponible sur le site internet de VGP ([www.vgpparks.eu](http://www.vgpparks.eu)) aux investisseurs admissibles à partir du 12 octobre 2017

Le 12 octobre 2017, Diegem (Belgique) – VGP SA (la « Société » ou « VGP »), le développeur, gestionnaire et propriétaire d'immobilier logistique de haute qualité en Europe, annonce aujourd'hui, le lancement d'une offre publique secondaire d'actions existantes détenues par Bart Van Malderen et Jan Van Geet.

---

<sup>1</sup> Sous réserve de fermeture anticipée. La période de souscription pour les investisseurs particuliers se terminera un jour plus tôt (soit le 24 octobre 2017 à 14 heures CET).

### Principales modalités de l'Offre :

- La fourchette de prix de l'Offre (telle que définie ci-dessous) se situe entre 55,00 euros et 63,00 euros par action offerte (la « Fourchette de Prix »). À la limite inférieure de la fourchette de prix, cela représente une décote de 17,22% par rapport au dernier cours de clôture (66,76 euros par action; 11 octobre 2017) et à la limite supérieure de la fourchette de prix, cela représente une décote de 5,63% par rapport au dernier cours de clôture.
- L'Offre de VM Invest SA, de Bart Van Malderen et de Little Rock SA (les « Actionnaires vendeurs ») d'un maximum de 4.524.569 actions existantes (les « Actions Offertes »), soit approximativement 24,35% du total des actions existantes dont VM Invest NV et Bart Van Malderen offriront conjointement jusqu'à 3.781.247 actions, soit approximativement 20,35% du total des actions existantes et Little Rock SA jusqu'à 743.322 actions, soit approximativement 4,00% du total des actions existantes.
- Le nombre total d'actions offertes peut être augmenté jusqu'à concurrence d'un maximum de 25% du nombre total d'Actions Offertes offertes initialement (l'« Option d'Augmentation »). Toute décision d'exercer l'Option d'Augmentation sera communiquée au plus tard à la date d'annonce du Prix de l'Offre (telle que définie ci-dessous).
- Les Actionnaires Vendeurs sont tenus d'octroyer aux Preneurs Fermes (tel que défini ici) une option d'achat d'actions supplémentaires d'un montant total pouvant atteindre 15,00% du nombre d'Actions Offertes vendues dans le cadre de l'Offre (y compris en vertu de tout exercice effectif de l'Option d'Augmentation) au Prix de l'Offre (tel que défini ci-dessous) afin de couvrir les surallocations ou positions à découvert, le cas échéant, dans le cadre de l'Offre (l'« Option de Surallocation »). L'Option de Surallocation peut être exercée pendant une période de 30 jours suivant la Date de Fixation du prix (telle que définie ci-dessous). Tel qu'il est utilisé dans le présent document, le terme « Actions Offertes » comprend toutes les actions surallouées (à moins que le contexte n'impose le contraire).
- Compte tenu de ce qui précède, la taille de l'Offre se situera entre environ €248.851.295 d'euros (à l'exclusion de tout exercice de l'Option d'Augmentation et de l'Option de Surallocation, au bas de la Fourchette de Prix) et environ 409.756.221 d'euros (y compris l'exercice de l'Option d'Augmentation intégralement et l'Option de Surallocation, à la fin de la Fourchette de prix).
- Sur la base d'une Offre de 4.524.569 actions existantes (hors exercice de l'Option d'Augmentation et de l'Option de Surallocation), le flottant de la Société passera de 10,14% à environ 34,49%. En tenant compte de l'exercice de l'Option d'Augmentation et de l'Option de Surallocation, le flottant de la Société augmentera à environ 45,14%.
- Les Actions Offertes sont offertes dans le cadre (i) d'une offre publique secondaire destinée à des investisseurs particuliers et institutionnels en Belgique (l'« Offre Belge ») ; (ii) d'un placement privé aux États-Unis destiné à des personnes considérées comme des « acheteurs institutionnels qualifiés » ou « QIBs » (tels que définis à l'article 144A du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »)), conformément à l'article 144A ou en vertu d'une autre dispense ou transaction non soumise aux exigences d'inscription en vertu du US Securities Act ; et (iii) de placements privés destinés aux investisseurs institutionnels dans certaines autres juridictions (collectivement, l'« Offre »). L'Offre en dehors des États-Unis sera effectuée en conformité avec la Réglementation S conformément à l'U.S. Securities Act. Les Actions Offertes ne sont offertes que dans les juridictions dans lesquelles, et uniquement pour les personnes à qui, les offres d'Actions Offertes peuvent être légalement faites.

- La période d'offre (la « Période d'Offre ») commencera le 12 octobre 2017 et se terminera à 13 heures (CET) le 25 octobre 2017 au plus tard, sous réserve d'une clôture anticipée, à la condition que la Période d'Offre soit ouverte dans tous les cas pendant au moins trois jours ouvrables à partir de la disponibilité du Prospectus. Toutefois, conformément à la possibilité prévue à l'article 3, § 2 de l'AR du 17 mai 2007 sur les pratiques de marché primaire, la Société s'attend à ce que la période de souscription de l'offre aux investisseurs particuliers se termine à 16 heures CET le 24 octobre 2017, la veille de la fin de la période de constitution du livre d'ordres institutionnels, en raison des contraintes temporelles et logistiques liées à la centralisation des souscriptions effectuées par les investisseurs particuliers auprès des Preneurs Fermes et auprès d'autres institutions financières. En cas de clôture anticipée de l'Offre, un communiqué de presse sera publié dans lequel il sera précisé jusqu'à quand les investisseurs particuliers pourront souscrire à leurs banques respectives.
- Le prix par Actions Offertes (le « Prix d'Offre ») sera déterminé pendant la Période d'Offre par un processus de constitution du livre d'ordres auquel seuls des investisseurs institutionnels peuvent participer. L'annonce du Prix d'Offre, le nombre d'Actions Offertes vendues au cours de l'Offre et l'allocation des Actions Offertes aux investisseurs particuliers devraient être rendu public par la Société par communiqué de presse le ou aux alentours du 26 octobre 2017 au plus tard et dans tous les cas au plus tard le premier jour ouvrable suivant la fin de la Période d'Offre (la « Date de Prix »). Le Prix d'Offre devrait se situer dans la Fourchette de Prix, bien qu'il puisse être fixé en-dessous de la limite inférieure de la Fourchette de Prix, le Prix d'Offre ne pourra en revanche pas dépasser la limite supérieure de la Fourchette de Prix. Un supplément au prospectus sera publié conformément à l'article 34 de la loi Prospectus si le Prix d'Offre est inférieur à la fourchette inférieure de la fourchette de prix ou dans le cas où l'extrémité inférieure de la fourchette de prix est diminuée. Si un supplément au prospectus est publié, les investisseurs auront le droit de retirer leurs ordres antérieurs à la publication du supplément.
- Conformément aux réglementations belges, un minimum de 10% des Actions Offertes doit être alloué à des investisseurs particuliers en Belgique, sous réserve d'une demande suffisante des particuliers. Les investisseurs particuliers doivent indiquer dans leurs ordres d'achat le nombre d'Actions Offertes qu'ils s'engagent à acheter. Une seule demande par investisseur particulier sera acceptée. Les demandes d'actions par des investisseurs particuliers en Belgique peuvent être soumises aux guichets de KBC Bank, KBC Brussels, CBC Banque, KBC Securities, Belfius, ING et leurs filiales, sans frais pour l'investisseur. Les investisseurs qui souhaitent passer des offres d'achat pour les Actions Offertes par le biais d'intermédiaires autres que KBC Bank, KBC Brussels, CBC Banque et KBC Securities, Belfius, ING et leurs filiales doivent demander le détail des coûts que ces intermédiaires peuvent compter et qu'ils devront acquitter eux-mêmes. Si les Preneurs Fermes déterminent ou ont des raisons de croire qu'un seul investisseur de détail a soumis plusieurs bons de commande par l'entremise d'un ou de plusieurs intermédiaires, ils peuvent ne pas tenir compte de ces bons de commande. Il n'existe pas de montant minimum ou maximum d'Actions Offertes qui puissent être achetées dans un ordre d'achat. Sauf dans les cas où le droit de rétractation existe, les ordres seront irrévocables (même en cas de réduction) et les investisseurs sont légalement tenus d'acheter le nombre d'actions indiqué dans leur bon de commande qui leur a été attribué au Prix de l'Offre. Si un supplément au prospectus est publié, les investisseurs de détail ont le droit de retirer leurs demandes d'actions faites avant la publication du supplément dans les délais fixés dans le supplément (qui ne sera pas inférieur à deux jours ouvrables après la publication du supplément). En cas de sursouscription des Actions d'Offre réservées aux investisseurs de détail, l'allocation aux investisseurs particuliers sera réalisée sur la base de critères d'allocation objectifs et quantitatifs, à savoir le nombre d'actions pour lesquelles

des demandes sont soumises par des investisseurs particuliers. Par conséquent, les investisseurs individuels peuvent recevoir moins d'Actions Offertes qu'ils n'en ont souscrit.

- Le Prix d'Offre doit être payé par les investisseurs particuliers en totalité, en euros, avec l'ensemble des taxes et frais de bourse applicables. Le Prix d'Offre doit être payé par les investisseurs particuliers en autorisant leur institution financière à débiter leur compte en banque de la valeur dudit montant à ou préalablement à la Date de Clôture, à moins que l'Offre n'ait été retirée. La clôture de l'Offre devrait avoir lieu le ou vers le 27 octobre 2017 (la « Date de Clôture »).
- La Société et les Actionnaires Vendeurs devraient convenir, en vertu de la Convention de Prise Ferme (qui devrait être conclue le ou vers le 25 octobre 2017), sous réserve de certaines exceptions, sans l'accord écrit préalable des coordinateurs globaux conjoints, agissant pour le comptes des Preneurs Fermes (sous réserves de certaines exceptions limitées), pendant une période de 180 jours après la Date de Clôture, de ne pas : (i) émettre directement ou indirectement, offrir, mettre en gage, vendre ou céder, vendre ou octroyer une option, un droit, un warrant ou un contrat de vente ou de prêter, aliéner des actions de la Société ou des titres convertibles en actions de la Société ou exercer ou échanger contre des actions de la Société ou déposer toute déclaration d'inscription en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières ou tout autre document similaire avec tout autre régulateur de valeurs mobilières, bourse ou autorité de marché à l'égard de tout ce qui précède; (ii) conclure tout swap ou tout autre contrat ou toute transaction qui transfère, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, la conséquence économique de la propriété d'actions de la Société, que ce soit l'une des opérations décrites aux points (i) ou ii ci-dessus doit être réglé par livraison d'actions ou d'autres titres, en espèces ou autrement; ou (iii) annoncer publiquement une telle intention d'effectuer une telle transaction.
- J.P. Morgan et KBC Securities ont été nommés Coordonnateurs Globaux conjoints et Teneurs de Livres Associés pour l'Offre. Belfius a été nommé co-syndicataire principal et ING co-gestionnaire (collectivement appelés les « Preneurs Fermes »).
- À la suite de l'offre, Bart Van Malderen continuera de détenir une participation importante dans VGP et sera membre du conseil d'administration, et Jan Van Geet continuera à détenir plus de 30% des actions de VGP et restera CEO de VGP, poste qu'il occupe depuis sa fondation en 1998.
- Certaines dates clés liées au placement sont résumées dans le tableau suivant. Ces dates sont prévisionnelles, et sont sujettes à des circonstances imprévues et à une clôture anticipée de la période d'Offre :

<b>Date</b>	<b>Événement</b>
12 octobre 2017	Début prévu de la période d'Offre (y compris l'Offre aux particuliers)
16h00 CET le 24 octobre 2017	Fin prévue de l'Offre aux particuliers
13h00 CET on 25 octobre 2017	Fin prévue de la période d'Offre
25 octobre 2017	Prix et répartition
26 octobre 2017 au plus tard	Publication de prix d'Offre et résultats de l'Offre
27 octobre 2017	Date de clôture prévue



**Commentaire de la part de Jan Van Geet, CEO et fondateur de VGP, au sujet de l'annonce d'aujourd'hui :**

*« Cette re-IPO est une étape clé pour VGP. Cela profitera à la Société et aux actionnaires (potentiels) de la Société en améliorant le flottant et la liquidité des actions. De plus, cette Offre augmentera la visibilité de VGP sur les marchés financiers. Nous pensons que cette Offre représente une réelle opportunité pour les investisseurs de se joindre à notre réussite car notre futur pipeline est robuste et nous continuons à voir des opportunités pour notre modèle commercial unique dans l'immobilier logistique. »*

**Pour plus d'information, merci de contacter :**

**M. Jan Van Geet**  
**CEO**  
**VGP**

Tel.: +420 602 404 790

E-mail: jan.van.geet@vgpparks.eu

**M. Dirk Stoop**  
**CFO**  
**VGP**

Tel.: +32 2 719 00 46

E-mail: dirk.stoop@vgpparks.eu

**Contact presse Belgique et Pays-Bas,**  
**Luxembourg**

**M. Arnaud Denis**  
**PR Agent**

**Whyte Corporate Affairs**

Tel.: +32 478 99 82 37

E-mail: ad@whyte.be

**Autre contact presse**

**Mme Meike Hansen**  
**PR Agent**

**FleishmanHillard Germany GmbH**

Tel.: +49 69 40 57 02 465

E-mail: meike.hansen@fleishmaneuropa.com



## **A PROPOS DE VGP**

### **Présentation de l'entreprise**

- VGP est une société immobilière logistique axée sur l'Europe de l'ouest et l'Europe centrale et de l'est. La Société est spécialisée dans l'acquisition, le développement et la gestion d'immobilier logistique.
- En mars 2016, VGP a conclu une joint-venture 50/50 avec Allianz (la « Joint-Venture ») dont l'objectif est de construire une plate-forme de nouveaux biens immobiliers industriels et de logistique de première catégorie (Catégorie A) avec un accent particulier sur une expansion sur son marché domestique, l'Allemagne, et sur des marchés à forte croissance en Europe centrale et de l'est.
- La Société développe et construit des immeubles logistiques haut de gamme et des bureaux auxiliaires pour son propre compte et pour le compte de la Joint-Venture, qui a principalement une stratégie de conservation à laquelle VGP apporte certains de ses développements nouveaux.
- La Société se concentre sur des parcelles stratégiquement situées en Allemagne, certains pays d'Europe centrale, l'Espagne et les pays baltes, propices au développement de parcs d'activités logistiques d'une certaine taille, afin de constituer une réserve de terrains étendue et bien diversifiée aux meilleurs emplacements.
- Au 30 juin 2017, la Société disposait d'une équipe interne de 126 personnes qui gère toutes les activités liées à un modèle d'entreprise entièrement intégré.
- Au cours des 10 dernières années, la Société a développé plus de 2,2 millions de m<sup>2</sup> de surface locative. Au 30 juin 2017, 516 461 m<sup>2</sup> étaient en construction (hors Estonie<sup>2</sup>), dont 71% étaient pré-loués.

### **Stratégie**

- L'objectif de la Société est d'occuper une position de leader en tant que développeur spécialisé et propriétaire d'immobilier logistique de haute qualité pour la région d'Europe centrale, l'Allemagne, l'Espagne et éventuellement d'autres pays, selon la demande du marché et les tendances perçues.
- L'objectif de la Joint-Venture est de construire une plate-forme de nouvelles propriétés industrielles et de logistique de première catégorie (Catégorie A), axée principalement sur l'expansion du marché allemand et des marchés à croissance élevée d'Europe centrale et de l'est. La Joint-Venture vise à doubler la taille de son portefeuille à environ 1,7 milliard d'euros, exclusivement grâce à la contribution à la Joint-Venture de nouveaux développements logistiques réalisés par VGP.

---

<sup>2</sup> Le Parc en Estonie (vente conclue avec succès le 15 septembre 2017) était, au 30 juin 2017, détenu comme actif destiné à la vente au bilan. En ce qui concerne l'Estonie, 527 876 m<sup>2</sup> de surfaces locatives étaient en construction au 30 juin 2017, dont plus de 73% ont été pré-loués.

## Activités

- Au 30 juin 2017<sup>3</sup>, le portefeuille de VGP, y compris le portefeuille de la Joint-Venture (détenu à 100%) avait une valeur d'actifs brute de 1,3 milliard d'euros (hors Estonie<sup>4</sup>), répartis entre 37% d'actifs propres (500 millions d'euros<sup>5</sup>) et 63% d'actifs liés à la Joint-Venture (844 millions d'euros à 100%).
- Le portefeuille (à l'exclusion de l'Estonie<sup>6</sup>, et y compris le portefeuille de Joint-Ventures (à 100%)) était, au 30 juin 2017 réparti selon le loyer contractuel<sup>7</sup> entre l'Allemagne (53%), la République Tchèque (22%), l'Espagne (10%), la Hongrie (5%), la Slovaquie (5%) et la Roumanie (5%).

## Politique de distribution de dividendes

A fin août 2017, le Conseil d'Administration a adopté une politique de distribution de dividendes formelle. À compter de 2018 et sous réserve (i) de disponibilité de réserves distribuables suffisantes, (ii) de trésorerie disponible issue de distribution de la Joint-Venture, (iii) de trésorerie issue des désinvestissement d'actifs générateurs de revenus pour la Joint-Venture et (iv) d'approbation par les actionnaires, la société entend augmenter progressivement la distribution des dividendes au cours des 3 prochaines années pour cibler une distribution annuelle entre 40% et 60% de son bénéfice annuel net sur base de ses états financiers IFRS consolidés.

---

<sup>3</sup> Basée sur la valorisation au 30 juin 2017 réalisée par JLL.

<sup>4</sup> Le Parc en Estonie (vente conclue avec succès le 15 septembre 2017) était, au 30 juin 2017, détenu comme actif destiné à la vente au bilan.

<sup>5</sup> Le Parc en Estonie (vente conclue avec succès le 15 septembre 2017) était, au 30 juin 2017, détenu comme actif destiné à la vente au bilan.

<sup>6</sup> Le Parc en Estonie (qu'il a été convenu de vendre en juin 2017; la clôture a eu lieu le 15 septembre 2017) était, au 30 juin 2017, détenu comme actif destiné à la vente au bilan.

<sup>7</sup> Comprend les revenus locatifs annualisés des actifs achevés et en construction; pour les actifs en construction, le revenu locatif correspond à un revenu locatif annualisé (ne tient compte que de la part du revenu locatif annualisé de l'actif déjà pré-loué).

## Profil

VGP ([www.vgpparks.eu](http://www.vgpparks.eu)) construit et développe de l'immobilier logistique haut de gamme et des bureaux annexes pour son propre compte et pour le compte de sa joint-venture VGP European Logistics (joint-venture 50:50 entre Allianz Real Estate et VGP) qui sont ensuite loués à des clients réputés sur base de contrats de location à long terme. VGP dispose d'une équipe interne qui gère toutes les activités propres au modèle d'entreprise entièrement intégré : de l'identification et de l'acquisition des terrains, à la conceptualisation et à la conception du projet, en passant par la supervision des travaux de construction, les contrats avec les locataires potentiels et la gestion des installations.

## Note importante

L'information contenue dans le présent communiqué a été établie par la Société et est de son entière responsabilité. L'information contenue dans le présent communiqué n'est divulguée qu'à des fins d'information générale et ne prétend pas être entière ou complète.

Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie, d'une offre ou d'une invitation à vendre ou à émettre des titres, ou toute sollicitation d'offre d'achat de titres, et tout achat ou souscription d'actions de la Société qui seront vendues dans le cadre de l'Offre ne doit être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus qui sera émis en temps utile dans le cadre de l'Offre et de tous suppléments à celle-ci. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus. Le prospectus contiendra des informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques associés à un investissement dans la Société, ainsi que des états financiers et d'autres données financières.

Aucune annonce ou information concernant l'Offre, selon le cas, ou les actions mentionnées ci-dessus ne peut être diffusée au public dans des juridictions en dehors de la Belgique où une inscription ou une approbation préalable est requise à cette fin. Aucune mesure n'a été prise ou ne sera prise pour l'Offre ou les actions de la Société dans une juridiction en dehors de la Belgique où de telles mesures seraient nécessaires. L'achat d'actions de la Société est soumis à des restrictions légales ou légales spéciales dans certaines juridictions. La Société n'est pas responsable si les restrictions susmentionnées ne sont pas respectées par une personne.

Ces droits et documents ne représentent pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats Unis. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du United States Securities Act de 1933, tel que modifié, (le "Securities Act") et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement en vertu du Securities Act ou d'une exemption applicable en matière d'enregistrement. Aucune offre publique ne sera faite aux Etats Unis.

Le présent communiqué ne s'adresse et ne vise que les personnes situées dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (« EEE ») autres que la Belgique, (i) qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/CE telle que modifiée, en ce compris la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où celle-ci est transposée dans l'Etat Membre de l'EEE concerné) et de toute réglementation transposant celle-ci dans chaque Etat membre de l'EEE concerné (la « Directive Prospectus »), ou (ii) dans toute autre circonstance n'exigeant pas que la Société publie un prospectus dans l'Etat membre concerné de l'EEE conformément à l'Article 3(2), de la Directive Prospectus. De plus, ce document n'est distribué et n'est adressé que (i) aux personnes qui sont en dehors de Royaume-Uni ou (ii) qu'aux Investisseurs Qualifiés (i) qui possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordre » ou (iii) aux « high net worth companies », et aux personnes auxquelles il peut autrement être légalement communiqué relevant de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (toutes ces personnes telle que décrites ci-dessus par (i), (ii), et (iii) étant désignées collectivement comme des "Personnes Concernées"). Toute invitation, offre ou accord pour souscrire, acheter ou acquérir des titres ne sera engagé qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas agir ou se fier à ce document ou à l'un de ses contenus.

Tant J.P. Morgan, que KBC Securities, Belfius et ING agissent exclusivement pour la Société et certains actionnaires existants et pour personne d'autre dans le cadre de l'Offre. Ils ne considéreront aucune autre personne (indifféremment de sa qualité de destinataire de ce document) comme étant leur client respectif en lien avec cette Offre et ne seront pas responsables à l'égard de quiconque d'autre que la Société et l'Actionnaire Vendeur pour la fourniture des protections offertes à leurs clients respectifs ou pour les conseils relatifs à l'Offre ou toute autre transaction ou arrangement mentionné dans les présentes.

Chacun de JP Morgan, KBC Securities, Belfius et ING ou de l'un de leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers ou agents respectifs n'accepte aucune responsabilité ou obligation pour toute déclaration ou garantie, explicite ou implicite, quant à la vérité, à l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans cette annonce (ou si des informations ont été omises de l'annonce) ou toute autre information relative à la Société, à ses filiales ou à ses sociétés associées, qu'elles soient écrites, orales ou visuelles ou électroniques et, le cas échéant, transmises ou mis à disposition ou pour toute perte découlant de toute utilisation de l'annonce ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif.

Dans le cadre de l'Offre, chacun de JP Morgan, KBC Securities, Belfius et ING et de leurs sociétés affiliées respectives peuvent prendre une partie des actions offertes et, à ce titre, conserver, acheter, vendre, offrir à vendre ou autrement traiter pour leurs propres comptes dans les actions offertes et autres titres de la Société ou des investissements connexes dans le cadre du placement ou autrement. Par conséquent, les références dans le prospectus, une fois publiées, aux actions dans le cadre de l'Offre, souscrites, acquises, placées ou autrement négociées, devraient être lues comme incluant tout problème ou offre, ou souscription, acquisition, placement ou transaction par JP Morgan, KBC Securities, Belfius et ING et l'une de leurs sociétés affiliées respectives agissant dans une telle capacité. En outre, J.P. Morgan, KBC Securities, Belfius et ING peuvent conclure des accords de financement et des swaps dans le cadre desquels ils ou leurs sociétés affiliées peuvent, de temps à autre, acquérir, détenir ou céder des actions offertes. Aucun de J.P.



Morgan, KBC Securities, Belfius et ING, ni aucune de ses sociétés affiliées respectives n'a l'intention de divulguer l'étendue d'un tel placement ou transaction autrement que conformément aux obligations légales ou réglementaires de le faire.

Certaines informations contenues dans cette annonce peuvent constituer des « déclarations prospectives », qui peuvent être identifiés par l'utilisation de termes tels que « pourrait », « aura », « devrait », « attend », « anticipe », « projette », « estime », « souhaite », « continue », « cible » ou « croit » (ou ses négatifs) ou d'autres variantes ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent des questions qui ne sont pas des faits historiques et comprennent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de la Société concernant, entre autres, les résultats d'exploitation, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de la Société. En raison de divers risques et incertitudes, les événements ou les résultats réels ou les performances réelles de la Société peuvent différer considérablement de ceux qui sont reflétés ou envisagés dans ces déclarations prospectives. En conséquence, les investisseurs ne devraient pas compter sur ces déclarations prospectives pour prendre leurs décisions d'investissement.

Par leur nature, les énoncés prospectifs impliquent des risques et des incertitudes parce qu'ils concernent des événements et des circonstances futurs. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats et les développements réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par les déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, les facteurs qui seront décrits dans la section des facteurs de risque du prospectus. Sauf disposition contraire de la loi, la Société décline expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour, d'examiner ou de réviser toute déclaration prospective contenue dans cette annonce, que ce soit en raison de nouvelles informations, des développements futurs ou autrement.

Les informations contenues dans cette annonce ou l'un des documents relatifs au placement ne peuvent pas être utilisées comme guide pour les performances futures.

L'acquisition de placements auxquels cette annonce se rapporte peut exposer un investisseur à un risque important d'une perte de l'intégralité du montant investi. Les personnes qui considèrent ces investissements devraient consulter une personne autorisée spécialisée dans le conseil sur ces investissements. Cette annonce ne constitue pas une recommandation concernant l'Offre. La valeur des actions peut diminuer et augmenter.